

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 4 AVRIL 2024**

oOo

**ADOPTION DU MANIFESTE VILLE APAISEE – QUARTIERS A VIVRE, PROPOSE
PAR LE CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES ET
L'ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR**

oOo

RAPPORT

A l'initiative de l'association Rue de l'Avenir et du Club des villes et territoires cyclables et marchables, avec le partenariat de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, France Nature Environnement et la Fédération des Usagers de la Bicyclette, une campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre » a été lancée.

Elle bénéficie également du soutien de la Coordination interministérielle pour le développement du vélo et de la marche et de l'Ademe.

La ville a engagé, depuis de nombreuses années, une démarche d'apaisement de la circulation en adoptant, dès 2012, la limite de circulation à 30 km/h dans la majeure partie de ses rues. A cela s'est ajouté progressivement le double sens cyclable, ainsi que le cédez-le-passage au feu pour les cyclistes.

En parallèle, la ville se mobilise pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en organisant régulièrement des marches exploratoires, qui ont conduit, notamment à l'abaissement des trottoirs.

Plus récemment en 2023, la ville a adopté son schéma directeur cyclable, qui prévoit le déploiement d'aménagements cyclables et piétons, mais aussi de services et d'animations autour du vélo au cours des prochaines années.

En parallèle, la ville accompagne les projets d'écomobilité scolaire portés par l'Education nationale. C'est le cas du Savoir Rouler à Vélo, qui est en cours de déploiement sur la ville (3 écoles en 2023-2024). La ville favorise également l'apaisement de la circulation aux abords des écoles à travers le programme MOBY, mis en place dans les écoles élémentaires Paul Bert et Les Rabats.

La ville se mobilise également pour développer les services auprès des cyclistes, avec notamment l'ouverture de stationnements vélos sécurisés aux abords des gares et dans les lieux fréquentés (244 places).

Enfin, la ville mène actuellement un projet d'envergure pour apaiser la rue Auguste Mounié, rue commerçante située en cœur de ville, et la rue historique, la rue de l'Eglise, en réservant l'essentiel de l'espace aux piétons.

Elle réalise aussi un nouveau quartier, le quartier Jean Zay, construit autour de ces enjeux. Il sera très bien desservi par les transports en commun, en majeure partie réservé aux circulations douces, pensées à l'échelle du piéton, avec des espaces verts généreux et largement plantés.

Les dix mesures proposées par le manifeste VILLE APAISEE – QUARTIERS A VIVRE entrent dans le champ des actions déjà menées par la ville, et qu'elle souhaite accentuer, à savoir :

- Rendre la ville accessible ;
- Préserver et développer les pôles de commerce et de services de proximité ;
- Connecter les quartiers par des axes structurants à l'échelle de l'agglomération ;
- Mettre la pratique de la marche et du vélo et l'usage des transports en commun au centre de l'organisation ;
- Encourager le développement des mobilités actives ;
- Soutenir, avec plus d'ambition, la réduction du nombre de véhicules motorisés et de leur vitesse ;
- Favoriser l'appropriation de l'enjeu d'apaisement des villes par les habitants en associant les représentants des usagers et les associations de protection de l'environnement ;
- Agir pour que les règles régissant les droits et les obligations de chacun dans l'espace public soient connues de toutes et de tous ;
- Améliorer la santé de toutes et de tous en soutenant la pratique des modes actifs ;
- Renforcer la place du végétal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le manifeste VILLE APAISEE – QUARTIERS A VIVRE et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Avril à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 29 Mars 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUEDE, M. BENSABAT, Mme HUARD, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT	à M. AIT-OUARAZ	Mme SCHLIENGER	à M. SENANT
Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS	M. KALONJI	à Mme BERTHIER
Mme ENAME	à M. PASSERON	M. FOYER	à Mme EL MEZOUEDE
Mme GALLI	à Mme PHAM-PINGAL	M. PARISIS	à Mme REMY-LARGEAU
M. HOBEIKA	à M. CHARRIEAU	M. DECROP	à Mme GODEFROY
Mme SIMON	à M. COURDESSES		

M. COURDESSES est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
01 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE (M. EDOUARD)

OBJET : ADOPTION DU MANIFESTE VILLE APAISEE – QUARTIERS A VIVRE, PROPOSE PAR LE CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES ET L'ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 06 avril 2023, portant adoption du schéma directeur cyclable ;

CONSIDERANT que la ville a 80% de sa voirie en zone 30 km/h, qu'elle a installé des SAS vélo à chaque feu tricolore et qu'elle a mis en place le Cédez-le-passage aux feux ;

CONSIDERANT le projet engagé d'apaiser la rue Auguste Mounié, rue commerçante située en cœur de ville ;

CONSIDERANT les initiatives de la ville en terme de développement des modes de déplacement doux auprès des jeunes publics (prévention routière, Savoir Rouler à Vélo, programme MOBY) ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE : Adopte le manifeste VILLE APAISEE – QUARTIERS A VIVRE et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Suivent les signatures



Pour extrait conforme
Le Maire
